



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

AVIS DE RETRAIT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 252-05-24 DEMANDE DE PPCMOI NUMÉRO 2022-00122 – 155, RUE SAINT-PIERRE

Avis est donné par la soussignée, aux personnes intéressées, conformément à l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 3 juillet 2024, le Conseil municipal, aux termes de la résolution numéro 318-07-24, a retiré la résolution suivante :

- *Résolution numéro 252-05-24 intitulée : Adoption de la résolution - Demande de PPCMOI numéro 2022-00122 - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 155, rue Saint-Pierre.*

Par conséquent, il n'y aura pas de scrutin référendaire relativement à la résolution numéro 252-05-24 et celle-ci n'entrera pas en vigueur.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 11 juillet 2024.

M^e Geneviève Noël
Directrice adjointe et greffière adjointe
Service des affaires juridiques et du greffe